



OFFRE D'EMPLOI

Animateur/Animatrice Technique de Bassin Versant sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Contexte

Créé le 1^{er} avril 2014 et modifié par arrêté interpréfectoral le 29 décembre 2017, le Syndicat du Bassin du Serein (SBS), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, regroupe 11 EPCI à Fiscalité Propre présents sur le bassin versant et répartis sur les départements de la Côte d'Or (4 EPCI) et de l'Yonne (7 EPCI), depuis la source du Serein à Beurey-Bauguay (21), à sa confluence dans l'Yonne, à Bonnard (89). Le territoire du Syndicat couvre 111 communes pour une population d'environ 29 500 habitants.

Le Syndicat résulte des dissolutions du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée du Serein (SIAVS) et du Syndicat Intercommunal d'Hydraulique du Haut Serein (SHS), démarches initiées par les Préfets de l'Yonne et de la Côte-d'Or dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et suite aux inondations du 3 et 5 mai 2013, afin de constituer un syndicat unique à l'échelle du bassin versant.

Le Syndicat, dont le siège est à Mont-Saint-Jean (Côte-d'Or) a pour objet en lieu et place de ses membres, d'assurer les missions de coordination, d'animation, d'études et de travaux pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, et la prévention des inondations sur le bassin versant du Serein.

Pour la mise en œuvre de son objet, le SBS exerce, en lieu et place de ses membres, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

A ce titre, il a pour objectif de protéger la qualité de la ressource en eau sur son territoire et d'assurer une gestion cohérente de l'ensemble du bassin versant afin d'atteindre le bon état écologique des eaux, objectif clé de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Afin de mettre en œuvre les actions concourant à ses objectifs, le Syndicat du Bassin du Serein s'appuie sur une cellule technique, composée de quatre personnes :

- Benoît GAUTHIER, Animateur Technique de Bassin Versant, référent du secteur « Icaunais » ;
- Yann GUSO, Animateur Technique de Bassin Versant, référent du secteur « Côte d'Orien » ;
- Claire THIETRY, Animatrice Technique de Bassin Versant, travaillant transversalement sur l'ensemble du bassin versant, basée à Héry (89) ;
- Camille BAUDOT, Animatrice Technique du Programme d'Actions Préalables (à la mise en œuvre d'un PAPI), basée à Héry (89) ;
- Animateur/Animatrice Technique de Bassin Versant, en cours de recrutement, objet de l'offre.

Suite au départ du technicien fin mars, le Syndicat propose un poste d'Animateur Technique de Bassin Versant pour mettre en œuvre des actions mais aussi assister les autres animateurs GEMAPI.

En effet, l'équipe technique étant restreinte, les animateurs travaillent en étroite collaboration sur les différents dossiers dont ils ont la charge.

La personne sera chargée de mettre en place les activités du Syndicat.

Missions principales

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sont les missions premières de ce poste. Celles-ci se déclinent en plusieurs sous-missions :

Préservation, entretien, restauration du fonctionnement des milieux aquatiques, en vue de préserver/restaurer le bon état des eaux, ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation :

- Surveillance, entretien, restauration de la ripisylve ;
- Surveillance, entretien, restauration du lit mineur, des berges et des annexes fluviales : gestion du transport solide, diversification des faciès d'écoulement, reconnexion d'annexes fluviales, aménagement de points d'abreuvement ;
- Entretien et restauration des fonctionnalités du lit majeur : zones naturelles d'expansion des crues, restauration de la continuité latérale, des enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau ;
- Restauration de la continuité écologique : animation et coordination des opérations, appui technique et administratif aux propriétaires d'ouvrages ;
- Surveillance, entretien et restauration des zones humides propriétés du Syndicat ou de ses membres, appui à la gestion des zones humides privées en partenariat avec les acteurs compétents sur les zones humides ;
- Maîtrise d'ouvrage des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçons de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent ;
- Lutte contre la prolifération des animaux nuisibles et végétaux envahissants.

Surveiller et gérer la ressource en eau :

- Lutter contre les pollutions diffuses : animation, coordination, conseil et appui technique auprès des agriculteurs, des collectivités et des particuliers, en partenariat avec les chambres d'agriculture et les professionnels ou associations concernés ;
- Informer les organismes de l'Etat de toute constatation de dégradations des milieux aquatiques ;
- Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement ;
- Apporter un appui technique aux projets d'urbanisme sur les questions liées à l'eau ;
- Réaliser des études et travaux touchant au suivi, à la surveillance, à la restauration et à la gestion de la biodiversité : suivi des espèces, gestion des espèces protégées ou des espèces envahissantes, poissons migrateurs ;
- Suivi de l'hydrologie.

Animer, communiquer :

- Communication générale, information de la population, actions pédagogiques sur les problématiques liées à l'eau notamment à destination des scolaires ;
- Participation à des conseils municipaux et à des réunions diverses (sécheresse, inondation, PLU, assainissement, etc.) pour suivre les évolutions sur le territoire et donner un appui technique.

Maîtrise d'ouvrage :

- Maîtrise d'ouvrage de tout type d'étude, travaux, aménagement, opération de gestion, opération foncière, relatifs aux milieux aquatiques et humides pour ses membres dans le but d'atteindre notamment les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, la Directive Inondation, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Seine-Normandie et le respect de la législation en vigueur (loi sur l'eau, Code de l'Environnement...).

Maîtrise d'œuvre :

- Maîtrise d'œuvre occasionnelle de différents types de travaux (mares, restauration hydromorphologique).

Missions secondaires

- Réalisation occasionnelle de chantiers en régie ;
- Conception et réalisation d'animation (classe d'Eau, Récid'Eau, manifestations publiques, journées d'information aux élus), rédaction de guides, élaboration de plaquettes ;
- Réunion d'information et réunion publique (thématique rivière) ;
- Rédaction d'articles thématiques (presse, lettre communale, site internet, etc.) ;

Profil recherché

Niveau d'étude :

Formation dans le domaine de l'eau et de l'environnement de niveau Bac+2 à Bac+5.

Le savoir :

- ✓ Connaissance du droit lié à l'environnement et à l'aménagement du territoire (loi sur l'eau, Natura 2000, Code de l'urbanisme, etc.) ;
- ✓ Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales (marchés publics, budget, acteurs, etc.) ;
- ✓ Connaissance des milieux et leur fonctionnement.

Le savoir-faire :

- ✓ Maîtrise des logiciels de bureautique (pack office) et de cartographie (Qgis) ;
- ✓ Aptitude à assurer la conduite de réunions ;
- ✓ Animation et médiation auprès des différents interlocuteurs du territoire ;
- ✓ Gestion et planification ;
- ✓ Capacité d'analyse et de synthèse ;
- ✓ Pluridisciplinarité ;
- ✓ Permis B et savoir nager indispensable.

Le savoir-être :

Sens de la rigueur et de l'organisation, discrétion, esprit d'équipe, autonomie, disponibilité, sens de l'initiative.

Informations complémentaires

Intitulé : animateur / Animatrice Technique de Bassin Versant

Filière : Technique

Grade : Technicien(ne) Principal(e)

Temps de travail hebdomadaire : 35 heures

Type de contrat : Contrat à Durée Déterminée de 3 ans renouvelable

Employeur : Syndicat du Bassin du Serein (SBS)

Localisation : Bureau à la Mairie d'Héry (89550) ou à la Mairie de Mont-Saint-Jean (21320)

Rémunération : En référence aux grilles indiciaires territoriales selon le profil du candidat et de son expérience

Matériels à disposition : Ordinateur portable, 2^e écran, téléphone mobile professionnel, voiture de service à partager

Avantage : Participation sur le contrat santé (mutuelle) si l'agent à un contrat existant

Spécificités du poste :

- Travail au bureau et sur le terrain (véhicule de service) ;
- Horaires réguliers avec possibilité d'amplitude en fonction des obligations de service (soirée et week-end) ;
- Temps de travail réparti sur 4,5 jours par semaine, avec possibilité de télétravail ;
- Déplacements réguliers sur le territoire du bassin versant du Serein et hors territoire.

Candidature :

Lettre de motivation + CV à l'attention de Monsieur le Président du SBS.

Candidature à adresser par mail à contact@bassin-serein.fr (demander impérativement un accusé de réception) avec pièces jointes sous forme pdf et nommées **nom_prénom_cv.pdf** et **nom_prénom_lm.pdf**

Informations complémentaires auprès de Benoît GAUTHIER ou de Yann GUSO au 03.80.64.35.15.

Planning prévisionnel de recrutement :

Parution de l'offre : lundi 07 avril 2025

Date limite de dépôt des candidatures : dimanche 18 mai 2025

Entretien des candidats : Dernière semaine de mai 2025

Prise de poste le plutôt possible.